





Membre fondateur



Devenez

Assistant(e) de Cabinet et de clinique Vétérinaires

Assistant(e) de cabinet et de clinique Vétérinaires - Code NSF 212t Soins des animaux, soins vétérinaires - Certification professionnelle de niveau IV (Fr) et de niveau 4 (Eu) enregistrée au RNCP par arrêté du 26 mai 2016 publié au J.O le 07 juin 2016, sous l'autorité et délivré par Ecole des Etablières.



720 heures de cours et de devoirs



12 semaines de stage



Formation de **1** an

La formation d'Assistant(e) de Cabinet et de clinique Vétérinaires se déroule sur 1 an

Les conditions d'admission

 Niveau Baccalauréat quelle que soit la série (Bac fortement souhaité, mais dérogation possible en fonction de l'expérience professionnelle).

Le contenu de la formation

- UC1 Seconder le vétérinaire dans les conseils zootechniques au client.
- UC2 Assistance au vétérinaire lors des soins.
- UC3 Missions spécifiques de l'assistant/e en cabinet rural ou équin.
- UC4 Assistance au vétérinaire lors des examens etparticipation à la délivrance de produits de soins et aliments.
- UC5 -Secrétariat et tenue de la comptabilité de la structure.
- UC6 Valorisation des compétences et optimisation de la relation client.
- Qualité de l'expression écrite et orale appréciée sur la base d'un test écrit et d'un entretien.
- Sensibilisation préalable au métier et à ses exigences.

Tarifs

Frais de dossier : 400 €

Frais de scolarité :

4 500 €

Formation en 1 an

Formation professionalisante

Titre enregistré au RNCP et certifié sous l'autorité de l'Ecole des Etablières

Intervenants professionnels

Formation éligible au CPF

Acquisition de compétences et mise en situation

